

**Commune  
de  
St Martin de Pallières**

**Conseillers en Exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10**

L'an deux mille dix-huit, le 23 mars à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin de Pallières, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale du 16 mars 2018.

Etaient Présents : Mesdames Aubrégat Mireille, Bertrand Christine, Montégut Françoise, Nardella Chrystel,  
Messieurs : Breton Claude, Crespi André, de Boisgelin Bernard, Kinziger Pascal, Pégion Bernard, Pinatel Stéphane. Etait absent : Monsieur Geoffroy Sébastien  
*Secrétaire de séance : Pégion Bernard*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**BUDGET/MARCHES/TRAVAUX**

1 Le Conseil Municipal décide d'actualiser le taux des redevances Eau Potable et Eaux Usées, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2018, afin que la recette corresponde à la charge réelle du service.

Les taux proposés sont les suivants :

	EAU POTABLE	
	ACTUEL	PROJET
Prix du m3 communal	0.20 €	0.25 €
Abonnement part communale / an	35.86 €	36.00 €
	EAUX USEES	
	ACTUEL	PROJET
Prix du m3 communal	0.18 €	0.22 €
Abonnement part communale / an	9.37 €	15.00 €

Le Conseil accepte à l'unanimité les nouveaux taux proposés et dit que la délibération correspondante sera transmise au fermier dans les meilleurs délais.

2 Vote des Comptes de Gestion 2017 du budget principal communal et du budget assainissement proposés par Monsieur le Receveur Municipal : le Conseil approuve les deux comptes de gestion à l'unanimité.

3 Vote des Comptes Administratifs 2017 du budget principal communal et du budget assainissement :

COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2017				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise Résultats Antérieurs	Résultat ou Solde
EXPLOITATION	387 997.50	401 972.58	+ 96 092.44	+ 110 067.52
INVESTISSEMENT	404 890.44	138 363.46	+ 193 974.89	- 72 552.09
TOTAL DU BUDGET	792 887.94	540 336.04	+ 290 067.33	+ 37 515.43

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget principal communal, et compte tenu des Restes à Réaliser en dépenses (38 501.50 €) et en recettes (200 400.38 €) en section d'investissement, décide de ne pas procéder à une affectation de résultat.

COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGET ASSAINISSEMENT 2017				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise Résultats Antérieurs	Résultat ou Solde
EXPLOITATION	68 535.21	51 345.75	+ 101.29	- 17 088.17
INVESTISSEMENT	70 420.19	48 816.80	+ 124 940.83	+ 103 337.44
TOTAL DU BUDGET	138 955.40	100 162.55	+ 125 042.12	86 249.27

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget assainissement, et compte tenu des Restes à Réaliser en dépenses (4 365.00€) et en recettes (28 000.00 €) et compte tenu que la section d'investissement est excédentaire, propose de procéder à une affectation de résultat exceptionnelle de la section d'investissement vers la section de fonctionnement et selon le schéma ci-joint :

	Exercice 2017	Report 2016	Résultat Clôture 2017	Affectation	Report à nouveau
Fonct	- 17 189.46 €	+ 101.29 €	- 17 088.17 €	+ 50 000.00 €	+ 32 911.86 €
Invest	- 21 603.39 €	+ 124 940.83 €	+ 103 337.44 €	- 50 000.00 €	+ 53 337.44 €
		<b>Total :</b>	<b>86 249.27 €</b>		<b>86 249.27 €</b>

4 Le Conseil Municipal procède au vote des 3 taxes, qui restent inchangées par rapport à 2017.

	Année 2017	Année 2018
Taxe d'habitation	13.00	13.00
Taxe foncière bâti	12.97	12.97
Taxe foncière non bâti	56.31	56.31

5 Le Conseil Municipal procède au vote des Budgets Primitifs 2018 du budget principal communal et du budget assainissement :

#### BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2018 :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	315 195.52 €		315 195.52 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	376 498.59 €		376 498.59 €
TOTAL DU BUDGET			
DEPENSES		RECETTES	
	691 694.11 €		691 694.1114 €

Le Conseil approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2018 du budget principal Communal.

#### BUDGET ASSAINISSEMENT 2018 :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	82 763.11 €		82 763.11 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	179 154.24 €		179 154.24 €
TOTAL DU BUDGET			
DEPENSES		RECETTES	
	261 917.35 €		261 917.35 €

Le Conseil approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2018 du budget Assainissement.

6 Le Conseil examine les demandes de subvention déposées. Il s'agit de celles de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Rians, de Radio-Verdon et du Comité des Fêtes de St Martin.

Le Conseil décide de ne pas attribuer de subventions à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et à Radio-Verdon car ces deux associations n'ont pas de liens directs avec la commune. Il octroie une subvention de fonctionnement de 3 200.00 € et une subvention exceptionnelle de 300.00 € pour l'organisation du Noël 2017.

7 Une demande de subvention pour des travaux de busage et accotement (réalisation d'un pluvial d'environ 200 mètres linéaire) au Chemin du Pilon/Ancien chemin de St Martin à Barjols a été faite et la subvention accordée par le Conseil Départemental. Aussi, le Conseil examine les devis proposés et décide de faire réaliser ces travaux par l'entreprise Gagneraud Construction pour un montant de : 26 907.00 € H.T.

8 Il serait éventuellement possible de créer un parc photovoltaïque sur un terrain communal de 15 hectares, situé en limite de commune. Le rapport pourrait être de 8 000.00€ par hectare. Le Conseil donne son approbation pour continuer les études et investigations liées à ce projet.

## URBANISME

1 Afin de faciliter l'accès aux parcelles G 275 et G 271, la commune a été sollicitée par Maître Berton, notaire à Rians pour l'acquisition de la parcelle G 271 d'une superficie d'environ 100 m2. Cette parcelle appartient à la Hoirie Tournon et jouxte le chemin communal. Le Conseil donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint par lui désigné, à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

2 Suite à la décision prise précédemment de procéder à la modification du PLU, une première réunion s'est tenue le 15 février dernier. Le document de travail ainsi que le compte rendu de cette réunion sont diffusés auprès des membres du Conseil. Ainsi, il est noté que la liste des Emplacements Réservés est révisée et complétée, les zones AU modifiées, les changements de destination en zone agricole possibles sous condition et avec déclaration. D'autres points seront examinés au cours des prochaines réunions et la commission urbanisme en rendra compte au fur et à mesure.

#### ADMINISTRATION GENERALE

1 Les travaux au cimetière sont terminés et les nouveaux caveaux construits. Le conseil examine les différents courriers reçus et décide de répondre favorablement à 4 pétitionnaires sur 5. En ce qui concerne le règlement du cimetière et plus particulièrement les conditions d'attributions des concessions et caveaux, le Conseil souhaite s'accorder un délai supplémentaire de réflexion.

#### PERSONNEL

1 Il est possible de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe au profit de Monsieur Baeza qui remplit les conditions d'ancienneté pour cet avancement de grade. Le Comité Technique Paritaire a été sollicité en ce sens et sa réponse doit intervenir dans les prochaines semaines. Le Conseil Municipal doit décider de cette création ou pas. Après une discussion sur les motivations de cet agent et ses capacités d'adaptation, le Conseil décide de procéder à cette création de poste. Le coût en sera de 99 € par mois salaires et charges patronales comprises ; Par ailleurs, le Conseil demande à Monsieur Crespi, Adjoint délégué au personnel technique d'examiner en détail les plannings des deux employés du service technique.

#### QUESTIONS DIVERSES

1 Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Ordre des Avocats au barreau de Draguignan concernant la nouvelle carte judiciaire qui pourrait transformer le Tribunal de Grande Instance de Draguignan en Tribunal de Proximité. Le Conseil apporte son soutien à l'ordre des Avocats pour le maintien des deux Tribunaux de Grande Instance dans le Var : Draguignan et Toulon.

2 Suite à la nouvelle appellation décidée par les instances du Conseil Régional pour changer le nom de Provence Alpes Côte d'Azur ou PACA en Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil décide, lui, de soutenir les associations qui demandent que notre région se nomme simplement : PROVENCE.

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée.